

COMMUNE DE ROCLES**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 décembre 2020**

Date de la convocation : **14 décembre 2020**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **14 décembre 2020**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **09**

L'an deux mil vingt le vendredi dix-huit du mois de **décembre**, à **dix-huit** heures, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **15 mars 2020**, se sont réunis dans **la salle d'animation (article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020)** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Pierre MALLET**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, LAPOUGE Marie-Noëlle, MALLET Pierre, MARTIN Chantal, PUJOL Marc, RANC Aline, RIEU Hervé, SOLVIGNON Monique, THEROND Bruno, URBANCIC Caroline.

Absent(s) excusé(s) : **Marc PUJOL, Bruno THEROND**

Absent(s) non excusé(s) : **néant**

Absent(s) représenté(s) : **Hervé RIEU, Monique SOLVIGNON**

Pouvoir(s) : - **M. Hervé RIEU à M. Pierre MALLET**

- **Mme Monique SOLVIGNON à Mme Chantal MARTIN**

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs 2021 du service de l'eau et de l'assainissement et réglementation
- Voirie 2020 – subvention du Département (régularisation suite à travaux complémentaires – délib. n°3 du 17/07/2020)
- DM n°2 budget principal commune
- Convention avec le SIE de la Clamouse dans le cadre du SPANC - diagnostics « constructions et ventes de biens »
- Convention de fourniture de repas aux élèves – année 2021 (collège Marthe Dupeyron / Département)
- Convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie dont le SDEE de la Lozère est coordonnateur
- Indemnités de confection de budget aux agents du Trésor Public

Questions diverses :

Litiges en cours

Convention de vente d'eau en gros avec le SIE de la CLAMOUSE

Règlement location salle animation

Projet éolien / solaire

Pièces jointes :

- Projet de convention de prestation SPANC – SIE de la Clamouse
- Projet de convention de fourniture de repas aux élèves du 1^{er} degré – Collège Marthe Dupeyron
- Courrier du 20/11/2020 du SDEE 48 avec projet de délibération et de convention constitutive d'un groupement de commandes (voirie)
- Information du Trésorier sur les indemnités de confection de budget (message électronique)
- Projet de règlement intérieur de location de la salle d'animation

M. le maire déclare la séance ouverte à **18H13**.

M. Sylvain BRUSA a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **9 octobre 2020** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

Tarifs 2021 du service de l'eau et de l'assainissement et réglementation

Le conseil décide de maintenir les tarifs (HT) du service de l'eau et de l'assainissement en l'état, à savoir

Abonnement eau : 72€

Consommation 1€/m³ (prix du m³ 1,60€- base 120m³)

Abonnement assainissement : 47€

Consommation 0,70€/m³ (1,0916 prix du m³ – base 120m³)

Droit de branchement 700€ HT eau et 500€ HT assainissement (pour ce qui concerne les droits de branchement les montants appliqués restent dans bien des cas inférieurs aux dépenses engagées par la commune)

Des précisions sont apportées sur la facturation du service, le remplacement de compteur et la responsabilité de l'abonné. Une information sera délivrée par voie d'affichage.

Voirie 2020 – subvention du département (régularisation suite à travaux complémentaires – délibération n°3 du 17/07/2020)

Le conseil municipal sollicite un complément d'aide financière compte tenu de travaux non prévus au moment du montage du dossier (réalisation du carrefour VC n°1 et VC n°9 au Sud de Rocles), portant ainsi le montant total de la subvention à 7685€ pour un montant total de travaux de 20.565€ HT en 2020.

Décision modificative n°2 – budget principal commune

Le conseil approuve la DM n°2, à savoir l'ajout de la somme de 1679€ au compte R1323-227, montant correspondant au complément de la subvention de voirie (voir point précédent), avec imputation de la même somme au compte D2315, pour équilibre.

Convention avec le SIE Clamouse dans le cadre du SPANC diagnostics « constructions et ventes de biens »

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention annuelle avec le SIE de la Clamouse. Chaque prestation sera facturée 125€ à la commune qui répercutera ensuite les frais à l'abonné.

Convention de fourniture de repas aux élèves – année 2021 (collège Marthe Dupeyron/ Département)

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention annuelle avec le Collège Marthe Dupeyron et le département afin d'assurer la fourniture de repas de midi en liaison chaude pour les élèves et le personnel de l'école publique de Rocles. Pour rappel les repas sont facturés 4,50€ pour les enfants et 5,60€ pour les commensaux, la commune prend à sa charge 1€/élève résidant sur la commune.

Convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie dont le SDEE de la Lozère est coordonnateur

Le conseil municipal approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux de voirie et autorise le maire à signer ladite convention.

Indemnités de confection de budget aux agents du Trésor Public

Le conseil municipal approuve la proposition de rétablissement de l'indemnité de confection de budget aux agents du trésor public de Langogne pour un montant de 30€ brut/an (à compter de l'exercice 2021).

Questions diverses :

- Litiges en cours :

Suite au passage du géomètre, le propriétaire mis en cause dans la destruction partielle du chemin rural n°38 a procédé à sa remise en état.

- Convention de vente d'eau en gros avec le SIE de la Clamouse :

Une convention est à l'étude afin de régulariser la prise d'eau potable sur le réseau du SIE de la Clamouse (solution de secours en cas de manque d'eau sur le réseau communal).

- Règlement location salle animation :

Un nouveau règlement sur la location de la salle d'animation doit être élaboré prochainement afin de répondre, au plus près, aux différentes demandes d'utilisation.

- Projet éolien / solaire :

La commune a été démarchée par une société pour l'implantation de panneaux solaires et/ou éoliennes. La commune pourrait être amenée à se prononcer sur sa position vis à vis de telles implantations.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 42 minutes.

Compte rendu affiché le 23 décembre 2020 aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Pierre MALLET.

